



17 URPS

Unions régionales des professionnels de santé



ÉLECTIONS 2021



Votez en ligne à partir du **31 mars 2021**

2009

Loi HPST
Création des
URPS

2010

Nomination
des membres
des URPS
orthophonistes

2015

Réforme
territoriale
Rassemblement
des URPS en
grandes régions

2015

Nomination
des membres
des URPS
orthophonistes

2020

Prolongement
exceptionnel
des mandats
jusqu'en 2021

31 mars
au 7 avril
2021

Élections des
membres des
URPS orthopho-
nistes par voie
numérique



MISSIONS DES URPS

- ▶ Organisation et évolution de l'offre de santé au niveau régional ;
- ▶ analyse des besoins de santé et de l'offre de soins ;
- ▶ organisation d'actions de prévention ;
- ▶ améliorer l'accès aux soins ;
- ▶ aider à la gestion de crises sanitaires comme la crise Covid-19 ;
- ▶ participation au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.

- ✓ **17 URPS**
- ✓ **165 orthophonistes**
en exercice libéral conventionné
- ✓ **5 ans de mandat**



EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Mises en place de sites et plateformes à destination des professionnelles de santé ;
- ▶ projets de plateformes d'adressage dans le cadre d'un meilleur accès aux soins et pour soulager les orthophonistes (PPSO) ;
- ▶ participation aux congrès et projets de santé ;
- ▶ nombreuses actions de prévention ;
- ▶ fourniture aux professionnelles de santé d'EPI - équipements de protection individuelle-(masques, surblouses, plexiglas..) ;
- ▶ organisation d'événements pour les professionnelles de santé ou le grand public ;
- ▶ formations offertes aux orthophonistes (premiers secours, interprofessionnelles..) ;
- ▶ favorisation de la mise en place de CPTS - communautés professionnelles territoriales de santé.

ÉLECTIONS 2021 | VOTEZ À PARTIR DU **31 MARS 2021**